

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 20 juin 2024**

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : MONGIN Paulette ; Adjointe, NICOLosi Nathalie ; Adjointe, SCHIRCK Damien ; Adjoint, GIRARD Francis ; Adjoint, VOGEL Maurice, VOGT Pascal, RAMUNDI Robert, FUCHEY Françoise, FRARE Francis, KOEGLER Sabine ; NISSLÉ Michael, SOUBAYA Alexia.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) :

Madame Valérie BOTTELANDER – est arrivée au point 5.

Ont donné procuration :

Monsieur Ghislain PETERSCHMITT à Monsieur Damien SCHIRCK
Madame Corinne SCHMUCK à Madame Nathalie NICOLosi
Monsieur Jean-Michel FAIVRE à Monsieur Francis DUSSOURD
Madame Laurence COLARD à Madame Paulette MONGIN

Assiste à la séance :

LARGER Delphine, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse.
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2024,
2. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre KOESSLER,
3. Subvention exceptionnelle,
4. Prolongation de la convention de participation PREVOYANCE et révision des taux au 01/01/2025,
5. Désignation du Conseiller au Conseil de Développement,
6. Compte-Rendu des décisions par le Maire suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal,
7. Intervention des Délégués Communautaires,
8. Divers.

Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- ▣ *Les remerciements de l'association AOP pour la subvention accordée ;*
- ▣ *Les remerciements de Monsieur Eugène WITZ à l'occasion de son anniversaire ;*
- ▣ *Les remerciements des époux CHAPOUILLY à l'occasion de leurs noces de diamant ;*
- ▣ *Les remerciements de l'association ANTENNE COLLECTIVE pour la subvention accordée ;*

AGENDA :

Ci-joint, le calendrier des manifestations à venir. A retenir :

Samedi 22 juin : fête de la musique – au complexe sportif

Samedi 22 juin : AG ASTRW

Samedi 29 juin : kermesse des écoles au complexe

Samedi 13 juillet : fête du 14 juillet au complexe

POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2024,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre KOESSLER,

Monsieur le Maire rappelle le marché conclu avec le cabinet d'architecte KOSSLER et ROCHELLE MAZO concernant le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration partielle et extension du CPI de Ruelisheim et explique au conseil qu'il convient de passer un avenant concernant ce marché.

Il s'agit du 1^{er} avenant.

Il concerne une étude nécessaire à l'élaboration du marché, oublié par la maitrise d'ouvrage dans le cahier des charges.

Le coût total de cet avenant est de + 2 500.00 € HT, soit 3 000.00 € TTC, soit une hausse du marché de 4.85 %, faisant passer le marché de 51 520.00 € HT à 54 020.00 HT.

Par conséquent, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce 1^{er} avenant positif de 2 500.00 € HT, portant le marché à 54 020.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **VALIDE** ce 1^{er} avenant positif de 2 500.00 € HT portant le marché KOESSLER et ROCHELLE MAZO à 54 020.00 € HT.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
17 voix POUR/18.

POINT 3. Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ASCL a dû procéder à la réparation de son minibus dont le coût s'est élevé à près de 200 € TTC.

Ce bus étant parfois mis gratuitement à la disposition de la commune lors de manifestations communales, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150.00 € à l'ASCL en guise de participation financière à ces frais de réparation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention exceptionnelle à l'ASCL.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024- article 65748.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
17 voix POUR/18.

POINT 4. Prolongation de la convention de participation PREVOYANCE et révision des taux de cotisations au 01/01/2025

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal

Article 1 : prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Article 2 : prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

Article 3 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
17 voix POUR/18.

Madame Valérie BOTTLAENDER arrive au point 5.

POINT 5. Désignation du Conseiller au Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens, regroupant plus d'une centaine de personnes bénévoles désignées pour un mandat de trois ans.

Instance de démocratie participative de l'agglomération inscrite dans le pacte de gouvernance, son rôle principal est d'élaborer des avis à partir d'un sujet dont il se saisit ou que M2A ou qu'un citoyen lui propose.

Le conseil est composé de :

- ▣ Citoyens volontaires,
- ▣ Représentants de structures du territoire : activités économiques, sociales, culturelles et associatives,
- ▣ Habitants désignés par les communes du territoire,
- ▣ Personnes qualifiées, reconnues pour leur compétence et leur expertise.

L'assemblée du Conseil de Développement est présidée actuellement par Monsieur Philippe AUBERT.

Le nombre de représentants désignés doit être de :

- ▣ 1 pour les communes de moins de 10 000 habitants,
- ▣ 2 pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants,
- ▣ 5 pour Mulhouse comme commune de plus de 100 000 habitants.

Dans le cadre du renouvellement du collège des représentants des communes pour la mandature 2024-2027, **Monsieur Philippe ZARRAGOZA** est proposé pour représenter la commune de RUELISHEIM au sein du Conseil de Développement.

Le conseil Municipal

- Est informé de la désignation de **Monsieur Philippe ZARRAGOZA** en tant que représentant de la commune de RUELISHEIM au sein du Conseil de Développement de M2A.

Monsieur SCHIRCK précise que la Municipalité a souhaité remercier M. PELOT dans le Ruel Info pour les 6 années passées au sein du conseil de développement, mais il a refusé.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
18 voix POUR/18.

POINT 6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal

- Concessions dans les cimetières :
 - Renouvellement de concession : Rangée 13 n° 83-84
- Droit de préemption urbain

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
8/2024	27	508	2189	5 RUE DES PERDRIX	./.
9/2024	28	334	570	16 RUE DES ROSES	./.

POINT 7. Interventions des Délégués Communautaires

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Prochain conseil d'agglo : lundi 24/06/2024.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSELIÉ Michaël	RAS.
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : - DUSSOURD Francis,	Monsieur le Maire relate l'incident du chien qui s'est noyé en raison des embâcles.

- VOGEL Maurice.	Il y a un vrai risque de noyades car il y a beaucoup de personnes qui se baignent en été. Incident à signaler au syndicat de l'Ill.
SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNALES : - DUSSOURD Francis, - FRARE Francis	

POINT 8. Divers

Francis GIRARD :

La fête de la musique du samedi 22 juin aura lieu au complexe en raison de la météo annoncée

Damien SCHIRCK :

Le mobilier urbain a été installé et la commune pourra profiter de ces planimètres pour communiquer à plusieurs reprises dans l'année.

1^{er} visuel : les JO en été.

2^{ème} visuel : les associations vers septembre.

Francis DUSSOURD :

Le tableau des élections pour le 30/06 et le 07/07 sera prochainement distribué aux élus du CM.

Levée de séance à 20h00.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 20 juin 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2024,
2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre KOESSLER et ROCHELLE MAZO,
3. Subvention exceptionnelle,
4. Prolongation de la convention PREVOYANCE et révision des taux de cotisations au 01/01/2025
5. Désignation du Conseiller eu Conseil de Développement,
6. Compte-rendu des décisions prises par la mairie suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal
7. Intervention des Délégués Communautaires
8. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint	A donné procuration à Francis DUSSOURD	
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale	A donné procuration à Nathalie NICOLOSI	
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale	A donné procuration à Paulette MONGIN	
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	A donné procuration à Damien SCHIRCK	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale	Excusée	
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		